

**MAIRIE DE MURASSON**

12370

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON**



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté - Égalité - Fraternité**

**2026AR12**

**Arrêté Portant la  
levée d'interdiction de  
circulation**

**Le Maire de la commune de Murasson,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;  
VU les dégâts forestiers liés à la tempête Nils du jeudi 12 février 2026 sur le département de l'Aveyron, qui a entraîné de nombreuses chutes ou casses d'arbres ;  
VU la demande du directeur d'agence de l'ONF afin d'évaluer les dégâts et la valorisation éventuelle des bois tombés ;  
VU le danger de chutes d'arbres et de branches fragilisés par la tempête Nils ;  
Considérant qu'il importe en conséquence de prendre toutes les dispositions en vue d'assurer la sécurité des personnes ;  
Considérant que les conditions de circulation sont revenues normales, il y a lieu de lever l'interdiction de circulation dans les massifs forestiers.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** l'arrêté municipal 2026AR03 du 24/02/2026 portant interdiction de circulation et l'accès aux forêts, routes forestières et emprises en forêt de la commune est abrogé.

**Article 2 :** Les disposition définies par le présent arrêté prennent effet immédiatement.

**Article 3 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à : la sous-Préfecture de Millau ; la brigade de Gendarmerie de Belmont-sur-Rance.

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Murasson, le 12/05/2026

**Céline GINIEIS, Maire**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture